

PROCES-VERBAL CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NORD VAUDOIS

Mercredi 30 septembre 2020. Aula du collège de Chantemerle à Orbe.

A 19h. **Monsieur Stéphane Baudat**, Président, salue l'assemblée et remercie la Commune d'Orbe de nous accueillir à l'aula du collège de Chantemerle.

En raison de la pandémie de la Covid-19, le Conseil intercommunal du mois de juin a été annulé. Le préavis « comptes 2019 » s'y rapportant est donc soumis ce soir pour approbation.

Il remercie de sa présence, **Monsieur le lieutenant-colonel Pascal Pittet**, commandant de l'Etat-Major.

Quelques membres du CODIR se sont excusés : **MM. Jean-Pierre Blanc - Chamblon, Denis Schneider - Cheseaux-Noréaz, Christian Bavaud - Ependes. Pierre-André Tharin - Suscévaz.**

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires, ainsi que de 7 points à traiter.

Opérations statutaires :

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019 à Method
- d) Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 01/2020. Comptes 2019 - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 5) Préavis 02/2020. Budget 2021 - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 6) Préavis 03/2020. Rapport gestion PNv 2019 - Rapport comm. de gestion. Débat et décision
- 7) Divers et interventions individuelles

OPERATIONS STATUTAIRES

a) Appel nominal

Le Président transmet la parole à **Mme Malou Miéville** secrétaire, laquelle procède à l'appel nominal des délégués assermentés des 11 Communes associées.

RESULTATS :

Communes : 11 Communes sur 11 sont présentes. Total des voix 59. Majorité absolue 30.

Délégués : 17 délégués présents sur 22. Total des voix 59. Majorité absolue 30.

**Excusés : 3 délégués - M. Michel Greppin, Montcherand
M. Denis Roulier, Pomy
Mme Gloria Capt, Yverdon-les-Bains.**

Non excusé : 1 délégué.

b) Ouverture de la séance

Le quorum requis largement atteint, l'assemblée valablement constituée, est à même de délibérer et statuer sur tous les objets portés à l'ordre du jour. **Le Président déclare la séance du Conseil intercommunal ouverte.**

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019 à Method.

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation ; il n'est donc pas lu. Celui-ci ne suscitant aucune remarque, le Président le soumet alors aux voix et c'est à **l'unanimité qu'il est adopté, avec 59 voix.**

Madame Miéville est remerciée pour sa rédaction.

d) Adoption de l'ordre du jour

Celui-ci est composé de 7 points à traiter. **Le Président procède à son approbation qui obtient l'unanimité, soit 59 voix.**

Ordre du jour :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 01/2020. Comptes 2019 - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 5) Préavis 02/2020. Budget 2021 - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 6) Préavis 03/2020. Rapport de gestion 2019 - Rapport comm. de gestion. Débat et décision
- 7) Divers et interventions individuelles

1) ASSERMENTATIONS

Néant.

2) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.1 M. Stéphane Baudat revient sur la **question du défraiement des délégués** au Conseil intercommunal, qui elle, reste toujours un peu floue. Le Président rappelle que c'est la Commune de chaque délégué qui intervient pour le paiement de ces heures « jetons de présence ». Seuls les membres des commissions de « gestion et permanente » reçoivent une indemnité de la PNV après avoir fonctionné. Ils doivent ensuite faire la demande auprès de leur Commune pour obtenir les indemnités de présence du Conseil intercommunal PNV.

2.2 La date du prochain Conseil intercommunal est annoncée pour le **mercredi 23 juin 2021 à 19 h. à Montcherand**. La législature se terminant fin juin le Conseil de septembre sera agendé, passé cette date.

3) COMMUNICATIONS DU CODIR PAR SA PRESIDENTE

3.1 Madame Valérie Jaggi Wepf, Présidente du CODIR, informe le Conseil intercommunal que les **nouveaux statuts de l'association intercommunale de la Police Nord vaudois, ont été acceptés par le Conseil d'Etat et entreront en vigueur avec la nouvelle législature qui débutera le 1^{er} juillet 2021.**

La raison principale en est **le changement de représentation du Conseil intercommunal**, qui verra son nombre diminuer ; **passant de deux délégués par Commune à un seul.**

Pour la ville d'Yverdon-les-Bains par exemple, une commission sécuritaire de 7 membres a été créée avec un président, lequel siègera à nos séances du Conseil intercommunal et rapportera ensuite au sein de son Conseil. Mais il faut encore que le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains modifie et fasse entériner ses statuts dans ce sens.

3.1 Mme la Présidente du CODIR informe le Conseil que **la PNV a été fortement sollicitée durant la période de pandémie de la Covid-19**. Il a fallu pallier au respect des règles sanitaires imposées par l'Etat de Vaud et la Confédération.

En conclusion, Madame Valérie Jaggi Wepf remercie vivement tous les collaborateurs, des prestations fournies tout au long de l'année.

Monsieur Stéphane Baudat reprend la parole et poursuit avec le point suivant de l'ordre du jour.

4) PREAVIS 01/20. COMPTES 2019 – Rapport de la commission de gestion. Débat et décision.

La parole est de suite transmise au **Président-rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Jean-François Tosetti**, lequel porte à notre connaissance les remarques générales et particulières suivantes :

- 1) Les comptes 2019 ont généré des charges pour un montant total de CHF 12'554'768.--, soit une augmentation de 0,09% par rapport à l'exercice 2018.**

- 2) Les Communes qui ne financent pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, calculés selon les chiffres de la péréquation 2018, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (82,8 %) et Orbe (14,3 %), selon la pondération prévue entre Yverdon-les-Bains (coeff.6) et Orbe (coeff.4,5) dès le 1^{er} janvier 2019.
- 3) Grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions 2019, la facturation des coûts de la police régionale est inférieure de CHF 709'229.—pour Yverdon-les-Bains et de CHF 319'414.— pour Orbe. Les autres Communes voient leur contribution augmenter globalement de CHF 8'818.--, en raison de l'évolution de la valeur du point d'impôt, conformément à la répartition financière évoquée au point 2 ci-dessus.

Le Président reprend la parole et ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, il procède dès lors au vote du préavis ainsi que du rapport de la commission de gestion.

Décision :

- Le Conseil intercommunal de Police Nord vaudois, sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la commission de gestion, valide les comptes 2019.

Le préavis 01/2020 traitant les comptes 2019, ainsi que le rapport de la commission de gestion sont acceptés à l'unanimité des délégués, avec 59 voix.

La commission est remerciée pour son excellent travail.

5) PREAVIS 02/20 BUDGET 2021 – Rapport de la commission de gestion. Débat et décision

M. Jean-François Tosetti est invité à reprendre la parole. Il fait l'énoncé des remarques générales et particulières de la commission de gestion comme suit :

- 1) La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2019 et à la valeur du point d'impôt calculé selon les chiffres de la péréquation 2019 également.
- 2) Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 14'123'340.--, en hausse de CHF 725'360.—par rapport à 2020 (soit + 5 %), alors que les recettes projetées demeurent identiques.
- 3) La charge globale pour les Communes qui ne financent pas de manière spécifique leur sécurité sera supérieure de CHF 10'900.— par rapport au budget 2020 (+ 3,5 %), alors que la hausse sera de CHF 592'660.—pour Yverdon-les-Bains (+6 %) et de CHF 121'800.— pour Orbe (+7,3 %).
- 4) La hausse de l'augmentation du poste « traitements » cumulée avec celle des charges sociales (au total : + 6 % par rapport au budget 2020) résulte principalement de l'engagement en 2021 de 2 policiers supplémentaires, pour atteindre l'effectif nécessaire

à l'accomplissement des missions de PNv, ainsi que des adaptations statutaires et promotionnelles.

- 5) Les frais de formation sont en hausse de CHF 52'700.— (+38 %), ce qui représente les frais de la formation de base d'un policier à l'Académie de police de Savatan.
- 6) La Commission a relevé avec satisfaction que la ville d'Yverdon-les-Bains mettait toujours gracieusement son service des Ressources Humaines pour la gestion du personnel de la PNv, alors que la fourniture des autres prestations est en très légère hausse de quelques CHF 10'000.— (soit + 1 %).
- 7) Quant au volume des amendes, il semble avoir atteint un certain plafond.

Le Président ouvre la discussion, laquelle ne suscite aucune question. Il procède à la votation du préavis et du rapport de la commission.

Décision :

Le Conseil intercommunal de Police Nord vaudois, sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la commission de gestion décide :

- **Article 1** : le budget 2021 de l'Association intercommunale de Police Nord vaudois est adopté tel quel.

Le préavis 02/20 concernant le budget 2021, accompagné du rapport de la commission de gestion sont acceptés à l'unanimité des délégués, avec 59 voix.

Avant-dernier point de l'ordre du jour

**6) PREAVIS 03/20 RAPPORT DE GESTION 2019 – Rapport de la commission de gestion.
Débat et décision.**

Le Président invite **M. Tosetti** à s'exprimer.

En préambule celui-ci informe l'assemblée, que le rapport de gestion est soumis pour la première fois dans son intégralité à notre Conseil pour approbation. Faisant référence à l'article 17 point 5 des statuts de l'Association intercommunale PNv.

Le rapport est énuméré comme suit :

- 1) Celui-ci est le reflet des activités de la PNv au cours de l'année passée sous revue, ainsi que celles du Comité de Direction. Il décrit les missions de la PNv, les objectifs généraux fixés aux Chefs de division ainsi que les effets de la réorganisation des activités administratives et transversales.
- 2) Nous relevons le soin apporté à la prévention scolaire, toutes les classes ayant été visitées par les intervenants. Parmi les nombreuses campagnes de prévention, nous

retenons en particulier « restons cool – Levez le pied ». La création de la nouvelle section observatoire de la Sécurité – Projets - Partenariats est aussi à saluer.

Le travail de l'Unité de Proximité, avec plus de 160 enquêtes de police, est remarquable ! De même que celui de la réception du poste de police, qui a accueilli plus de 25'000 personnes.

- 3) La rubrique « accidents et maladie » nous a fortement interpellé, car il n'existe pas de « réserve » au sein du corps de police pour compenser de telles absences (l'équivalent de 6 ETP en permanence au cours de l'année).

Après cette lecture, le Président ouvre la discussion.

Quelques délégués prennent la parole.

- **M. Didier Zumbach** a constaté qu'il y avait eu **beaucoup de promotions** au sein du corps de notre police et demande, quelles en sont les raisons.

- **Le commandant Pascal Pittet** répond qu'il s'agit d'une **réadaptation à la grille salariale** de la Commune d'Yverdon-les-Bains, qui était existante au sein de l'administration communale, mais pas appliquée à la PNv. Une trentaine de personnes ont ainsi été réévaluées sans pour autant dépasser le budget.

- **M. Max Holzer** fait la remarque suivante :

Lorsque **6 personnes sont en arrêt maladie**, comme annoncé peu avant, **cela représente 10 % de l'effectif**, il trouve que cela est énorme et qu'il y a certainement un problème.

Le commandant Pittet lui répond qu'il s'agit en fait **de personnes souffrant de problèmes découlant de maladies diverses**, mais pas forcément liées au travail professionnel. Il va donc essayer de palier à ce problème en trouvant des solutions de sureffectif momentanées, afin de garantir une réserve opérationnelle, ceci dans le respect du budget annuel. Il a quelques fois recours à du personnel civil administratif qui soulage les difficultés rencontrées mais cela ne suffit pas toujours.

La parole n'étant plus demandée elle est close.

M. Stéphane Baudat soumet le préavis ainsi que le rapport de la commission à la votation.

Décision :

Le Conseil intercommunal de Police Nord vaudois, sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la commission de gestion, décide :

- **Le rapport de gestion 2019 de l'Association intercommunale de Police Nord vaudois est adopté tel quel.**

Le préavis 03/2020 du rapport de gestion incluant le rapport de la commission de gestion sont acceptés à l'unanimité des délégués avec 59 voix.

La commission est vivement remerciée pour son mandat de contrôle.

Dernier point de l'ordre du jour.

7) DIVERS ET INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

7.1 Le Président nous informe du **décès survenu durant l'été de M. Jean-Pierre Beausire**, délégué de la Commune d'Epandes et membre de la commission permanente.

Il faut donc pourvoir à son remplacement et propose d'élire **M. Denis Roulier actuellement suppléant comme membre**. Il soumet la proposition au vote qui est **acceptée à l'unanimité avec 59 voix**.

Puis il sollicite l'assemblée pour la présentation d'un membre suppléant. Aucune n'est annoncée. Il propose alors de laisser comme tel, avec un seul suppléant dans cette commission, étant donné que la législature finit le 30 juin 2021.

7.2 **M. Stéphane Baudat** annonce que conformément aux directives sanitaires découlant de la COVID-19, la verrée traditionnelle qui clôturait habituellement les débats n'aura pas lieu ce soir.

7.3 **Madame Valérie Jaggi Wepf** remercie chaleureusement l'assemblée de la confiance témoignée.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **le Président clôt la séance à 19 h.30.**

Le Président


Stéphane Baudat



La secrétaire


Malou Miéville